

Massiot, Michel, *L'organisation politique, administrative, financière et judiciaire de la République malgache*. Collection des Codes bleus malgaches, Librairie de Madagascar, 1970, 487 p.

André Dufour

Volume 1, numéro 4, 1970

L'Afrique noire : nouveau partenaire international

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/700072ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/700072ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Dufour, A. (1970). Compte rendu de [Massiot, Michel, *L'organisation politique, administrative, financière et judiciaire de la République malgache*. Collection des Codes bleus malgaches, Librairie de Madagascar, 1970, 487 p.] *Études internationales*, 1(4), 127–128. <https://doi.org/10.7202/700072ar>

elle prend généralement l'aspect d'une somme. Les esquisses d'analyse que l'on y trouve sont alors noyées et souvent diluées par l'accumulation des détails. Sans doute, aurait-il mieux valu que l'auteur subdivise clairement chacun de ses chapitres, déjà fort longs, de façon à identifier les sections descriptives, les sections d'analyse, et les sections de synthèse. Car, même s'il est pourvu d'un index, ce livre m'apparaît difficile à consulter pour celui dont l'intérêt se porte au delà des détails de l'histoire.

Étant donné le sous-titre du livre, « The United States and International Organization to 1920 », on peut reprocher à l'auteur d'avoir trop centré son étude sur le mouvement internationaliste en tant que tel. Apparaissent ainsi trop négligés le contexte général dans lequel a œuvré ce mouvement et, surtout, l'analyse de l'activité de ce mouvement. Le tableau des activités du mouvement semble complet, mais il aurait fallu dépasser cette étape documentaire. Ce livre contient en effet une matière très riche qui pourrait conduire à une excellente étude de groupes d'intérêt en politique étrangère, car, aux États-Unis, le mouvement internationaliste a beaucoup varié, a rallié un nombre impressionnant de personnes, a été très fécond, et semble avoir eu recours à tous les moyens de pression.

Ce sont les derniers chapitres qui constituent la partie la plus intéressante du livre. Alors que, jusque-là, il semblait traîner en longueur par l'accumulation des idées et des plans conçus par les internationalistes et du détail de leurs activités individuelles et collectives, l'intérêt est bien soutenu à partir du chapitre 11, c'est-à-dire à partir du moment où les États-Unis entrent en guerre. C'est peut-être la matière même de cette période qui ravive alors l'intérêt : les événements se précipitent ; les internationalistes, conscients de l'importance du moment, s'activent fébrilement ; la question d'une organisation internationale devient une question concrète ; les gouvernements doivent prendre position ; aux États-Unis, mêmes partisans et adversaires d'une organisation internationale cherchent à gagner à leur cause le Sénat et l'opinion publique. Le chapitre 12, en particulier, contient une section intéressante dans laquelle l'auteur fait le bilan de la concordance entre les articles du projet de Pacte de la SDN tel que soumis à la Conférence de la Paix à Paris et les propositions des internationalistes. Le dernier chapitre enfin offre une bonne analyse du rejet du Traité de Versailles par le

Sénat, en même temps qu'une critique du rôle joué par les internationalistes dans cette dernière grande campagne sur l'adhésion des États-Unis à la future SDN.

S'il est une chose, entre autres, que l'on peut faire ressortir de l'ensemble du livre, c'est que l'influence exercée par les internationalistes, si elle ne fut pas négligeable, fut incommensurable à leur activité parce que ceux-ci se méritèrent le même reproche qu'ils adressèrent aux États : ne pas parvenir à s'entendre au delà de la reconnaissance du besoin d'organiser le monde.

GUY GOSSELIN,
département de Science politique,
université Laval.

MASSIOT, Michel, *L'organisation politique, administrative, financière et judiciaire de la République malgache*. Collection des Codes bleus malgaches, Librairie de Madagascar, 1970, 487p.

Il existait déjà un certain nombre d'articles et d'études sur l'organisation administrative et politique de l'État malgache mais, grâce à l'auteur, il nous est maintenant possible de retrouver dans un même ouvrage une étude d'ensemble sur tous les aspects importants de l'organisation et du fonctionnement de cette jeune république.

La première partie portant sur l'organisation politique nous fait aborder les principes fondamentaux de la constitution républicaine de 1959 et nous décrit les pouvoirs et obligations du Président, du Gouvernement et de l'Assemblée nationale avant d'en aborder leurs mutuelles relations.

Quant à la deuxième partie touchant l'organisation administrative, elle nous donne non seulement une description complète des divers ministères, secrétariats de l'administration centrale, mais comprend également l'étude des collectivités territoriales décentralisées et une présentation exhaustive des établissements publics : de l'Agence Madagascar Presse à l'Office malgache d'exportation.

Les titres III et IV portent respectivement sur l'organisation financière et judiciaire et nous permettent d'avoir rapidement une vue d'ensemble très claire de ces deux domaines.

Toutefois, c'est évidemment la dernière partie qui a surtout retenu notre attention, puisqu'elle porte sur les organisations internationales auxquelles adhère la République malgache. Après avoir énoncé les organisations internationales à caractère universel dont fait partie la République, l'auteur donne ensuite la liste des principales conventions déjà ratifiées avant de nous indiquer les organisations régionales auxquelles elle adhère présentement. Enfin, on peut y trouver la liste des organisations interrégionales et des accords particuliers qui lient Madagascar aux pays de l'océan Indien. Si le traité d'association avec la Communauté économique européenne — la convention de Yaoundé — nous est bien connu, on connaît moins bien les accords de coopération avec la France

et certains autres pays riverains de l'océan Indien.

Cet ouvrage conçu pour la préparation des grands concours administratifs a le grand avantage de nous présenter une rare synthèse de l'organisation d'un pays africain qui nous est mal connu et dont les institutions et les relations internationales méritent pourtant de retenir l'attention. En facilitant leur connaissance, cet ouvrage peut par sa simplicité et sa documentation abondante et précise combler rapidement les lacunes de notre information.

ANDRÉ DUFOUR,
professeur agrégé
de droit international public,
université Laval.